

# SIGERLY



## RÉFÉRENTS DE L'ACTION

**Florence MALLEIN**  
 Responsable du service Conseil en Énergie Partagé (CEP)  
[florence.mallein@sigerly.fr](mailto:florence.mallein@sigerly.fr)  
 04 78 84 80 82

## LOCALISATION DU PROJET

Métropole de Lyon

## Projet européen BAPAURA

<b>Dates de début et de fin du projet</b>	Début du projet : Septembre 2020 Fin du projet : Août 2023
<b>Contexte et historique du projet</b>	En 2019, le SIGERLY a candidaté à un programme européen H2020, dans un consortium de 11 partenaires de la région Auvergne Rhône-Alpes, piloté par l'ADEME et l'association AURA-EE. Le projet BAPAURA (Bâtiments Publics en Auvergne-Rhône-Alpes) a été retenu par l'Europe. Il vise à massifier la rénovation énergétique des bâtiments communaux, en sécurisant les économies d'énergies visées.
<b>Objectifs visés par l'action</b>	L'objectif de BAPAURA est de créer des plateformes territoriales de la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Pour le SIGERLY, il s'agit de faire progresser l'offre aux communes, via le service de Conseil en Energie Partagé (CEP). À l'échelle du territoire, les nouvelles missions proposées seront testées sur 11 bâtiments, soit 11 400 m <sup>2</sup> , pour une économie visée de 37 % et un montant de travaux en maîtrise de l'énergie de près de 3 millions d'euros.
<b>Mise en œuvre</b>	
<b>Actions réalisées</b>	Un accord-cadre d'études énergétiques a été passé avec des bureaux d'études. <b>Des études de faisabilité et d'opportunité de Contrat de Performance Énergétique (CPE)</b> sont nouvellement proposées, afin de faire connaître ce type de contrat qui permet de garantir l'économie d'énergie visée lors d'une rénovation énergétique. Ces études permettent de déterminer le périmètre du CPE à l'échelle d'une commune, les bâtiments sur lesquels il serait pertinent de réaliser des travaux de rénovation énergétique par le biais d'un tel contrat, et quelles économies d'énergies peuvent être attendues pour quel budget d'investissement. À ce jour, 8 études de faisabilité et d'opportunité CPE portant sur une cinquantaine de bâtiments ont été réalisées, la plupart concernés par le dispositif Eco-Energie-Tertiaire. Un contrat CPE est à présent en cours dans une commune (signature prévue d'ici fin 2021) et d'autres sont en réflexion. Du fait de contraintes de délais, certaines rénovations énergétiques seront réalisées via l'ex loi MOP, procédure plus rapide qu'un marché global de performance. Le SIGERLY propose également <b>un outil de simulation financière</b> qui permet de calculer le coût global d'un projet de rénovation énergétique (coût d'investissement + coût de fonctionnement sur 20-30 ans). Cela permet également de visualiser l'impact d'un projet sur l'endettement d'une commune. À ce jour, cet outil d'aide à la décision a été utilisé sur une seule commune. Des rdv sont en cours d'organisation pour une présentation à plusieurs autres collectivités concernées par BAPAURA. À terme, toutes les communes adhérentes au CEP pourront bénéficier de cet outil.
<b>Actions en cours</b>	Le SIGERLY travaille sur un modèle de cahier des charges à proposer aux communes pour leurs consultations de maîtrises d'œuvre et souhaite les accompagner dans le choix de ces prestataires. En 2022, il proposera également la réalisation de tests d'étanchéité à l'air des bâtiments, afin de vérifier la qualité des rénovations énergétiques et remédier aux fuites d'air détectées grâce à ces tests. Cet accompagnement sera proposé via un prestataire qui pourra également sensibiliser tous les acteurs des chantiers (entreprises, maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage) à l'importance d'une bonne étanchéité à l'air des bâtiments pour réduire les consommations énergétiques.
<b>Prochaines étapes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un marché public pour des prestations de tests d'étanchéité à l'air des bâtiments.</li> <li>- Acquisition d'un nouveau logiciel de suivi des consommations énergétiques afin notamment, de suivre les performances des bâtiments rénovés.</li> </ul>

<b>Éléments de budget</b> (dépenses d'investissement/ fonctionnement ; recettes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide apportée par l'Europe se monte à 1 475 942 € pour le Consortium, dont 125 562 € pour le SIGERLy. Elle concerne essentiellement le financement de temps d'accompagnement des projets du territoire.</li> <li>- Près de 30 000 € seront consacrés aux prestations de tests et sensibilisation à l'étanchéité à l'air, des bâtiments communaux concernés par le projet européen.</li> </ul>
<b>Freins rencontrés/ solutions apportées</b>	Les communes consultent le SIGERLy en amont des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments communaux mais, dès lors qu'une maîtrise d'œuvre est en place, ne pensent pas toujours à faire appel au CEP pour les conseiller. Un document à leur destination sera réalisé prochainement pour expliquer les différentes étapes de l'accompagnement proposé par le SIGERLy et la plus-value de ce dernier.
<b>Facteurs de réussite</b>	Les facteurs de réussite sont un appui et des outils adaptés aux besoins des communes et une bonne communication de l'offre proposée.
<b>Acteurs impliqués et rôles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADEME Auvergne-Rhône-Alpes : coordinateur</li> <li>- Auvergne-Rhône-Alpes Energie-Environnement : appui au coordinateur</li> <li>- Autres partenaires : ALEc Ain, ALEc Isère, Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes (SPL SARA), Syndicat départemental d'énergie de la Drôme (SDED), Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTE69), Communautés de communes de la Chataigneraie Cantalienne, Syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE03), Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy)</li> </ul>
<b>Date de mise à jour de la fiche</b>	23/11/2021

## POUR EN SAVOIR PLUS

 <https://bapaura.fr>

## EN BREF

### Descriptif

Pour le SIGERLy, partenaire d'un consortium régional, BAPAURA vise à :

- déployer un accompagnement des communes, dans la rénovation énergétique ambitieuse de leurs bâtiments (baisse des consommations énergétiques de 30 % minimum, exigée par l'Europe),
- mettre tout en place pour garantir les économies d'énergie attendues au vu des investissements réalisés.

### Étapes clés

- Mise en place d'un accord-cadre pour la réalisation d'études énergétiques, préalables aux travaux (audits énergétiques, études de faisabilité et d'opportunité de CPE)
- Mise en place d'outils (simulation financière des travaux, modèles de cahiers des charges...)
- Mise en place d'une communication de l'accompagnement proposé aux communes
- Évaluation du projet